

**MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE
AU
COMITÉ PERMANENT DES FINANCES ET DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES DE L'ONTARIO**

Présentée par

*Mary Marrone
Centre d'action pour la sécurité du revenu
425 Adelaide Street West, 5th Floor
Toronto, ON
M5V 3C1*

Le 21 janvier 2008

I. Le Centre d'action pour la sécurité du revenu

Le Centre d'action pour la sécurité du revenu est une clinique juridique communautaire financée par Aide Juridique Ontario. Nous avons un mandat de la province pour améliorer la sécurité du revenu des personnes vivant en Ontario, en plaçant des causes type, formulant des recommandations de politiques et faisant du travail d'organisation communautaire.

Nous sommes régis par un conseil d'administration qui inclut des membres de la collectivité à faible revenu en provenance de toute la province. Nous collaborons étroitement avec soixante cliniques juridiques locales qui interviennent quotidiennement auprès de personnes à faible revenu.

II. Pauvreté en Ontario et Stratégie ontarienne de réduction de la pauvreté

La pauvreté demeure un problème persistant en Ontario. Même si le taux national de pauvreté a baissé, près de 1,3 million de personnes continuent à vivre dans la pauvreté en Ontario¹. L'écart des revenus s'est accru, les riches devenant plus riches et les pauvres plus nombreux, alors que les revenus moyens sont en déclin². On note également que certaines des collectivités les plus vulnérables – les communautés racisées par exemple, les Autochtones, les femmes et les personnes handicapées – sont surreprésentées parmi les personnes les plus pauvres de notre société³. La pauvreté est une question importante pour quiconque souhaite vivre dans une province en santé, et s'en prendre à la pauvreté devrait être une priorité du présent budget, le premier de ce nouveau mandat gouvernemental.

Nous applaudissons ce gouvernement pour avoir réinscrit le problème de la pauvreté au programme gouvernemental et pour s'être engagé à une stratégie de réduction de la pauvreté dans sa plate-forme électorale. Depuis son élection, il a procédé aux premiers pas essentiels. La mise sur pied d'un Comité ministériel de la réduction de la pauvreté et la nomination de Deb Matthews à sa présidence indiquent que le gouvernement prend cet engagement au sérieux. Mais il ne s'agit que de premières étapes. Le budget jouera un rôle crucial : il doit fournir au comité le soutien financier qui lui permettra d'élaborer une stratégie significative de réduction de la pauvreté.

Le présent budget doit aussi démontrer que les personnes qui dépendent de l'aide sociale ne seront pas oubliées dans notre démarche de réduction de la pauvreté. Les bénéficiaires de l'aide sociale comptent parmi les personnes à faible revenu les plus vulnérables et stigmatisées de notre province. Ce budget doit offrir une hausse immédiate et significative des barèmes d'aide sociale pour avoir un véritable effet positif sur les conditions de vie des bénéficiaires. Et ce budget doit aussi tenir compte de la pauvreté des adultes en âge de travailler et sans enfants qui ont été, jusqu'à maintenant, privés de toute hausse sauf pour de légers ajustements à l'inflation.

Les bénéficiaires de l'aide sociale ont chuté si bas sous le seuil de pauvreté que chaque dollar reçu est important. Lors de l'examen et de la rationalisation des programmes, il est important qu'aucun avantage, supplément ou programme ne soit sacrifié avant une hausse substantielle des

¹ Statistique Canada. *Le revenu au Canada 2005*.

² Voir GrowingGap.ca.

³ Voir, par exemple, ColourofPoverty.ca.

barèmes. Quand le fossé qui sépare les taux d'assistance sociale des véritables coûts de la vie est aussi profond, les bénéficiaires ne peuvent se permettre de perdre la moindre prestation présentement reçue.

Lorsque l'assemblée législative a repris ses travaux en novembre, le Premier ministre s'est engagé à un programme dynamique pour le présent mandat du gouvernement. Cet engagement requiert que, tout en travaillant à un système intégré et complet d'intervention face à la pauvreté, le présent gouvernement ne peut se permettre de retarder des mesures proactives. Voici nos suggestions de ce que devraient être ces mesures.

III. Création d'une stratégie inclusive de réduction de la pauvreté et engagements du gouvernement

Le gouvernement s'est engagé à consulter des spécialistes en politiques afin de définir le modèle et les objectifs de sa stratégie de réduction de la pauvreté. Mais le gouvernement doit aussi consulter des personnes à faible revenu: ce sont les spécialistes quant à leurs vies et aux défis qu'il leur faut relever. Les personnes à faible revenu connaissent mieux que personne les changements qui auront le plus d'incidences sur ces défis.

Cela signifie aller dans les collectivités et parler aux gens dont cette initiative est sensée améliorer la vie. Des études récentes confirment que la collectivité des personnes à faible revenu est disproportionnellement composée de personnes racisées, de femmes, d'Autochtones, de personnes ayant des déficiences fonctionnelles et de récent-es arrivant-es⁴. Le gouvernement doit veiller à ce que les voix de ces personnes soient réellement entendues, pour que leurs besoins soient vraiment pris en compte dans sa stratégie de réduction de la pauvreté. Et ce genre de consultation coûte de l'argent.

Recommandation N° 1: Que le budget 2008-09 de l'Ontario comprenne des fonds réservés au soutien d'un processus de consultation généralisé et inclusif sur le fond de la stratégie gouvernementale de réduction de la pauvreté;

Le gouvernement a déjà pris des engagements précis quant aux programmes qui formeront les premières étapes de sa stratégie de réduction de la pauvreté, à savoir un programme de soins dentaires, des services de maternelle journée complète pour les tout-petits et les plus grands, et une stratégie de logement à coût abordable. Chacune de ces initiatives doit être financée dès cette année pour que le Comité puisse passer à d'autres priorités.

Recommandation N° 2: Que le Budget assure le financement des stratégies gouvernementales de soins dentaires, de maternelle pour tout-petits et plus grands et de logement à coût abordable;

⁴ Michael Ornstein, *Ethno-Racial Groups in Toronto, 1971-2001: A Demographic and Socio-Economic Profile*. York University, Institute for Social Research, 2006.

United Way, *Poverty by Postal Code: The Geography of Neighbourhood Poverty*. Toronto: Conseil canadien de développement social, 2004.

IV. L'aide sociale en Ontario

Lorsque nous parlons de bénéficiaires de l'aide sociale, de qui parlons-nous? Il existe deux programmes d'aide sociale en Ontario : Ontario au travail (OT) et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).

Les barèmes de prestations de ces programmes devraient refléter les véritables coûts de la vie, dont le coût moyen d'un loyer sur le marché, le coût moyen d'un panier d'aliments nutritifs et de quoi défrayer tous les autres besoins essentiels, tels les transports, le téléphone et les services publics. Malheureusement, c'est loin d'être le cas présentement, puisque les barèmes d'OT et du POSPH sont bien inférieurs aux montants nécessaires.

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

Ce programme est la seule source de revenus pour bon nombre de personnes handicapées en Ontario. Il s'agit de personnes ayant des besoins à long terme, dont la majorité ne pourront jamais quitter le programme pour un emploi à plein temps. Pourtant, les personnes inscrites à ce programme doivent endurer une procédure de vérification incessante de leur condition médicale ou de leur déficience fonctionnelle. En fait, les critères de maintien dans ce programme sont si rigides que soixante cliniques juridiques de toute la province doivent consacrer la majorité de leurs ressources à porter en appel (avec succès) des décisions négatives pour obtenir les prestations auxquelles ont droit leurs client-es.

Le gouvernement doit cesser de gaspiller autant d'argent pour tenter de chasser du POSPH des gens qui ont le droit de recevoir ces prestations. L'on pourrait assigner plutôt ces fonds en prestations et en mesures de soutien, ce qui permettrait de réaliser des économies, tant pour le système d'aide juridique que pour le réseau des soins de santé, où beaucoup de temps et d'argent sont gaspillés en tests et rapports de spécialistes qui s'avèrent souvent inutiles.

Entre 1993 et 2003⁵, les barèmes du POSPH sont demeurés inchangés malgré un taux d'inflation qui a totalisé 23,3 % pour la même période et a entraîné une chute drastique du pouvoir d'achat. Nous avons assisté, depuis 2003, à des augmentations annuelles longtemps attendues, mais le taux composé de hausse des barèmes depuis quatre ans n'a même pas égalé le taux composé d'inflation – 8,85%.

Présentement une personne célibataire inscrite au POSPH bénéficie d'un revenu annuel de 12 386 \$, y compris l'ensemble des crédits d'impôt disponibles. L'annexe de la page 9 indique que ce montant n'atteint que 70% du seuil de faible revenu après impôt⁶, ce qui veut dire qu'il faudrait une hausse de barème de 43% pour atteindre ce seuil de pauvreté. Les familles avec enfants font légèrement mieux, en grande partie à cause des prestations fédérales pour enfants.

En contraste, les programmes de sécurité du revenu consacrés aux aînés sont régulièrement ajustés au coût de la vie. Ce genre de bonification des prestations a été cité comme une des

⁵ Cette période comprend la dernière hausse de barème accordée par le gouvernement Rae et la première du gouvernement McGuinty.

⁶ Le seuil de faible revenu après impôt est l'indicateur de la pauvreté le plus utilisé au Canada.

raisons de la baisse des taux nationaux de pauvreté⁷, et nous trouvons que les personnes handicapées méritent le même traitement et le même respect.

Ontario au travail

À mesure que s'étirole le filet de sécurité sociale du Canada et de l'Ontario et que se transforme le marché du travail, de plus en plus de gens en viennent à compter sur le programme Ontario au travail. Mais ce programme doit être refondu pour mieux appuyer les personnes aptes et prêtes à réintégrer le marché du travail. L'on doit reconnaître que beaucoup de bénéficiaires de ce programme ont des besoins à long terme qui nécessitent d'autres types de soutien.

L'Examen des programmes d'aide à l'emploi et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, préparé par l'adjointe parlementaire Deb Matthews en décembre 2004, a souligné les divers besoins auxquels répond actuellement ce programme et a conclu que la plupart d'entre eux sont bien comblés. Nous devons veiller à ce qu'il soit plus facile de retourner sur le marché du travail pour les personnes qui peuvent travailler, et nous devons fournir des prestations suffisantes à celles qui ne le peuvent pas.

Le volume des cas d'OT inclut actuellement des personnes dont les déficiences sont si grandes qu'elles sont empêchées de s'orienter avec succès dans le processus d'application au POSPH. Il inclut aussi des personnes ayant des déficiences qui sont légèrement en deçà du seuil du POSPH, mais qui font face à des obstacles multiples et ont donc très peu de chances de retrouver de façon permanente un emploi à temps plein.

Ce volume de cas inclut aussi beaucoup de mères autonomes ayant des enfants en charge, ainsi que des femmes et des enfants fuyant la violence conjugale. Alors que les critiques de l'assistance sociale dénoncent souvent la dépendance que le système est accusé d'encourager, ils refusent de tenir compte du fait que ce système peut offrir une indépendance nécessaire face à des conjoints violents qui menacent la sécurité de femmes et d'enfants⁸. Les prestations doivent être suffisantes pour assurer ce rôle de stratégie de sortie de la violence que joue l'aide sociale.

Les coupures de 21,7% infligées aux prestations en 1996 ont eu un effet dévastateur, dont les bénéficiaires n'ont jamais pu se rétablir. Bien que les hausses apportées aux prestations depuis 2004 aient marqué une rupture bienvenue d'avec les politiques du gouvernement précédent, ces barèmes demeurent largement inférieurs aux indicateurs de pauvreté couramment utilisés. Et, comme on l'a dit, l'inflation a laissé les bénéficiaires en plus mauvaise posture qu'avant même les hausses des dernières années.

Aujourd'hui, un-e prestataire célibataire d'Ontario au travail reçoit 560\$/mois. En tenant compte des crédits d'impôt,⁹ ce revenu s'élève à 606\$/mois. Cela ne représente que 44% du SFR après impôt – un niveau scandaleux de pauvreté.

⁷ John Stapleton, « Déclaration au Comité permanent des ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées », le 23 novembre 2006.

⁸ Woman and Abuse Welfare Research Project, *Walking on Eggshells: Abused Women's Experiences of Ontario's Welfare System*, 2004.

⁹ Ce chiffre inclut un crédit mensuel de TPS de 15,18 \$ et un crédit mensuel de taxe de propriété foncière et de vente de 31,67 \$.

Les 560\$ fournis par OT sont censés couvrir le logement et les besoins de base. Cependant, le loyer mensuel moyen calculé par la SCHL pour un appartement d'une pièce et demie en Ontario est de 665\$¹⁰. Il est clair que les barèmes d'aide sociale sont affreusement déconnectés de la réalité des coûts de la vie. Mais pour aggraver encore le problème, si la personne célibataire qui ne peut se payer un 1½ prend la décision judicieuse de partager cet appartement, ses barèmes sont réduits encore plus.

Qu'en est-il des familles, maintenant? Un parent autonome avec deux enfants reçoit 1 166\$/mois d'OT. En tenant compte des crédits d'impôt actuels et des prestations fédérale et provinciale pour enfants, ce montant double, mais il demeure inférieur au seuil de faible revenu après impôt. Il faudrait une hausse de 27% des barèmes pour atteindre le seuil de la pauvreté après impôt.

Le gouvernement doit démontrer qu'il veut de bonne foi réduire la pauvreté dans la province en apportant immédiatement une hausse de plus de 10% aux prestations d'OT et du POSPH, à titre d'acompte sur des améliorations à venir.

Et il doit indexer ces barèmes à l'inflation pour éviter que les prestataires cessent de prendre encore plus de recul.

De plus, nous recommandons un examen complet de tous les barèmes d'aide sociale pour tous les genres de familles. Nous recommandons fortement que le gouvernement mette sur pied un comité autonome, incluant des personnes à faible revenu, des spécialistes en politiques et des activistes en plaidoyer pour élaborer des critères rationnels et équitables de détermination des barèmes d'OT/POSPH, afin que l'ensemble des prestataires puisse bénéficier d'un standard de vie acceptable.

De plus, la refonte des barèmes d'aide sociale qui va être appliquée en juillet et en août de cette année va faire perdre aux familles à bas revenu leurs allocations annuelles de rentrée des classes et de vêtements d'hiver, dont la somme est de 180\$ à 2228\$ par enfant par an¹¹. Les familles dépendent de ces allocations pour équiper leurs enfants pour l'école et les habiller chaudement chaque année. Malgré la hausse de revenu total fournie par l'introduction de la Prestation ontarienne pour enfants mensuelle, les familles assistées sociales ne reçoivent tout simplement pas assez d'argent chaque mois pour leur permettre d'économiser en prévision de ces grosses dépenses.

Recommandation N° 3: Qu'une augmentation égale ou supérieure à 10% soit apportée aux barèmes d'aide sociale à titre de premier versement, dans l'attente d'un engagement à veiller à ce que les barèmes d'aide sociale reflètent le véritable coût de la vie;

Recommandation N° 4: Que les barèmes d'aide sociale soient indexés au taux d'inflation de manière permanente;

¹⁰ À compter d'octobre 2007. SCHL, *Rapport sur le marché locatif: Faits saillants pour l'Ontario*, printemps 2007.

¹¹ Ces montants varient en fonction de l'âge de chaque enfant.

Recommandation N° 5: Que les allocations de rentrée des classes et de vêtements d'hiver soient rétablies.

De plus, nous recommandons fortement que le présent gouvernement entame un examen complet des procédures et des pratiques d'assistance sociale. Le rapport préparé Matthews de 2004 indiquait ce qui suit :

Il existe à l'heure actuelle environ 800 règles et règlements dans le système qui doivent être appliqués avant que l'on puisse déterminer l'admissibilité d'une personne et le montant à lui verser. Beaucoup de ces règles sont punitives et sont conçues non pour aider les gens, mais plutôt pour les garder hors du système. Étant donné leur nombre, les règles coûtent cher à administrer et sont souvent appliquées de manière inégale d'un agent à l'autre, même dans un seul bureau.

L'application de règles punitives est un gaspillage d'argent qui pourrait servir plutôt à améliorer réellement les vies des personnes à faible revenu.

V. Prestation ontarienne pour enfants

Au cours de son premier mandat, le présent gouvernement a investi dans une importante nouvelle prestation pour les familles à faible revenu, la Prestation ontarienne pour enfants. Il faut lui rendre grâce pour cet investissement en réponse aux besoins des enfants pauvres, ainsi que pour le changement de structure créant une plate-forme qui va bénéficier à la fois aux enfants des parents assistés sociaux et à ceux dont les parents travaillent à bas salaire.

La Prestation ontarienne pour enfants (POE) a été introduite dans le Budget 2007-2008 et va être instaurée progressivement, passant de 50\$/mois par enfant en 2008-2009 à 92\$/mois par enfant en 2011-2012. Mais les enfants de familles à faible revenu de l'Ontario ne peuvent pas attendre. Il faut accélérer la mise en oeuvre du programme pour aider les familles à bas revenu à mieux faire face aux coûts de l'éducation de leurs enfants.

Autre problème : les enfants de parents qui reçoivent de l'aide sociale et qui comptent parmi les jeunes les plus appauvris et désavantagés en Ontario ne recevront pas le plein bénéfice de la POE. La restructuration de l'aide sociale qui accompagne cette importante nouvelle prestation ne met toujours pas suffisamment d'argent dans les poches – ou de nourriture sur la table – des familles assistées sociales, puisqu'une portion de la nouvelle prestation leur est, dans les faits, enlevée. Lorsque la prestation sera versée en entier, en 2011, les enfants dont les parents reçoivent de l'aide sociale ne recevront que 50\$ des 92\$ par mois par enfant, parce que les barèmes d'OT et du POSPH vont baisser à mesure que la POE va augmenter. Cette mesure est inacceptable. Tous les enfants à faible revenu devraient recevoir le plein montant de la Prestation ontarienne pour enfants, quelle que soit la source du revenu de leurs parents.

Recommandation N° 6: Que soit accélérée l'instauration de la Prestation ontarienne pour enfants;

Recommandation N° 7: Que la restructuration des barèmes d'aide sociale déjà annoncée pour juillet et août 2008 soit ajustée de façon à ce que le plein montant de la

POE reçue par les familles assistées sociales devienne un ajout net au revenu familial.

VI. Salaire minimum et conditions de travail équitables

La sécurité du revenu passe aussi par l'accès à des emplois de qualité à de bons emplois pour aider les gens à sortir de la pauvreté et à ne pas y retomber. Tout le monde conviendra certainement avec nous que des Ontarien-nes qui travaillent toute l'année à temps complet ne devraient pas vivre quand même dans la pauvreté. La hausse du salaire minimum est un des outils de la lutte contre la pauvreté. Et malgré ce qu'on a déjà prétendu à ce sujet, les répercussions sur le marché de l'emploi d'une hausse du salaire minimum sont soit négligeables, soit même positives¹².

La sécurité du revenu signifie aussi des normes du travail qui sont appliquées et sur lesquelles on peut compter pour protéger les travailleurs et travailleuses à bas salaire et vulnérables. C'est aussi l'accès à la syndicalisation pour permettre à la main-d'œuvre de renforcer sa position de négociation collective sur le marché.

Recommandation N° 8: Que le salaire minimum soit immédiatement porté à 10,20\$ de l'heure en Ontario;

Recommandation N° 9: Que le salaire minimum en Ontario soit immédiatement indexé au coût de l'inflation;

Recommandation N° 10: Que des ressources soient fournies au Ministère du Travail pour améliorer l'application des normes d'emploi.

VII. Engager le dialogue avec d'autres niveaux de gouvernement

La province ne devrait pas permettre que ses efforts pour améliorer les conditions de vie des Ontarien-nes à faible revenu soient sapés par d'autres paliers de gouvernement. Les trois paliers de gouvernement doivent coopérer.

Gouvernements municipaux:

Il y a des années que le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) est retiré aux prestataires de l'aide sociale. Les municipalités ont été appelées à réinvestir leur part des sommes ainsi récupérées dans des programmes destinés aux familles à faible revenu avec enfants. Avec l'instauration progressive de la Prestation ontarienne pour enfants, la récupération du SPNE sera réduite, mais non éliminée. Les municipalités continueront à bénéficier d'économies appréciables. Il est primordial que la province continue à exiger des administrations municipales qu'elles réinvestissent ces économies dans ce qui sont devenus des programmes essentiels pour les familles à faible revenu.

¹² Stuart Murray et H. McKenzie, *Bringing Minimum Wages Above the Poverty Line*, Centre canadien de politiques alternatives, Toronto, 2007.

Recommandation N° 11: Que la province exige des municipalités qu'elles continuent à réinvestir leurs économies tirées de l'intégration du SPNE et des prestations d'aide sociale, aux niveaux de 2007, dans des programmes destinés aux familles à faible revenu et qu'elles continuent à rendre compte de ces réinvestissements.

Gouvernement fédéral:

Notre province devrait amorcer des discussions avec l'administration fédérale en vue de restaurer l'Assurance-emploi à ses anciens niveaux de protection et de redonner à ce programme une signification véritable aux yeux de la population ontarienne. L'érosion de ce programme a été très pénible pour les chômeurs et les chômeuses qui ont cessé d'y être admissibles et qui sont forcés de s'appauvrir en épuisant tous leurs avoirs avant d'avoir droit à l'aide sociale par le biais d'Ontario au travail. Cette politique s'est aussi soldée par d'énormes pressions sur les budgets provinciaux et municipaux pour fournir des prestations à des travailleurs et travailleuses qui devraient recevoir des prestations fédérales.

La province devrait plaider pour faire modifier les règles d'admissibilité au programme de façon à lui redonner ses anciens niveaux de protection, et à étendre cette protection de façon à l'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail, y compris la croissance de l'emploi à temps partiel et du travail autonome. Des programmes de formation peuvent jouer un rôle essentiel en aidant des travailleuses et travailleurs à faible revenu à faire la transition vers de meilleures occasions d'emploi, au lieu d'imposer aux personnes à faible revenu des emplois qui ne leur permettent pas d'échapper à la pauvreté. Les niveaux de prestation doivent aussi être bonifiés.

Recommandation N° 12: Que la province plaide auprès de l'administration fédérale pour que soient augmentés l'accès à l'assurance-emploi et les niveaux de prestations d'A-E.

VIII. Conclusion

Nous avons confiance que l'engagement du gouvernement à l'égard de sa stratégie de réduction de la pauvreté conduira à la mise en oeuvre de diverses améliorations afin d'appuyer à long terme les Ontariennes et les Ontariens à faible revenu. Mais d'ici à ce que la stratégie soit en place et à ce que ces changements commencent à être instaurés, nous recommandons surtout que le premier budget du gouvernement, pour 2008-2009, inclue les dépenses cruciales suivantes :

Recommandation N° 1: Que le budget 2008-09 de l'Ontario comprenne des fonds réservés au soutien d'un processus de consultation généralisé et inclusif sur le fond de la stratégie gouvernementale de réduction de la pauvreté;

Recommandation N° 2: Que le Budget assure le financement des stratégies gouvernementales de soins dentaires, de maternelle pour tout-petits et plus grands et de logement à coût abordable;

Recommandation N° 3: Qu'une augmentation égale ou supérieure à 10% soit apportée aux barèmes d'aide sociale à titre de premier versement, dans l'attente

d'un engagement à veiller à ce que les barèmes d'aide sociale reflètent le véritable coût de la vie;

- Recommandation N° 4:** Que les barèmes d'aide sociale soient indexés au taux d'inflation de manière permanente;
- Recommandation N° 5:** Que les allocations de rentrée des classes et de vêtements d'hiver soient rétablies;
- Recommandation N° 6:** Que soit accélérée l'instauration de la Prestation ontarienne pour enfants;
- Recommandation N° 7:** Que la restructuration des barèmes d'aide sociale déjà annoncée pour juillet et août 2008 soit ajustée de façon à ce que le plein montant de la POE reçue par les familles assistées sociales devienne un ajout net au revenu familial;
- Recommandation N° 8:** Que le salaire minimum soit immédiatement porté à 10,20\$ de l'heure en Ontario;
- Recommandation N° 9:** Que le salaire minimum en Ontario soit immédiatement indexé au coût de l'inflation;
- Recommandation N° 10:** Que des ressources soient fournies au Ministère du Travail pour améliorer l'application des normes d'emploi;
- Recommandation N° 11:** Que la province exige des municipalités qu'elles continuent à réinvestir leurs économies tirées de l'intégration du SPNE et des prestations d'aide sociale, aux niveaux de 2007, dans des programmes destinés aux familles à faible revenu et qu'elles continuent à rendre compte de ces réinvestissements;
- Recommandation N° 12:** Que la province plaide auprès de l'administration fédérale pour que soient augmentés l'accès à l'assurance emploi et les niveaux de prestations d'A-E.

Annexe I: Revenus de l'aide sociale et divers indicateurs courants de la pauvreté

Tableau I: Comparaison du revenu maximum total pour les bénéficiaires d'OT aux chiffres de seuil de faible revenu (SFR) et de mesure de faible revenu (MFR)

Composition familiale		Revenu total: bénéficiaires OT (2007)	SFR avant impôt (2007)	SFR après impôt (2007)	MFR avant impôt (2005)	MFR après impôt (2005)
Nbre d'adultes	Nbre d'enfants					
1	0	7 205 \$	21 374 \$ (34%)	17 712 \$ (41%)	16 236 \$ (44%)	14 604 \$ (49%)
1	1	16 368 \$	26 610 \$ (62%)	21 557 \$ (76%)	22 768 \$ (72%)	20 446 \$ (80%)
1	2	21 186 \$	32 713 \$ (65%)	26 843 \$ (79%)	27 647 \$ (76%)	24 827 \$ (85%)
2	0	12 313 \$	26 610 \$ (46%)	21 557 \$ (57%)	22 768 \$ (54%)	20 466 \$ (60%)
2	1	17 487 \$	32 713 \$ (53%)	26 843 \$ (65%)	27 647 \$ (63%)	24 827 \$ (70%)
2	2	22 585 \$	39 718 \$ (57%)	33 490 \$ (67%)	32 526 \$ (69%)	29 208 \$ (77%)

Tableau II: Comparaison du revenu maximum total pour les bénéficiaires du POSPH aux chiffres de seuil de faible revenu (SFR) et de mesure de faible revenu (MFR)

Composition familiale		Revenu total: bénéficiaires du POSPH (2007)	SFR avant impôt (2007)	SFR après impôt (2007)	MFR avant impôt (2005)	MFR après impôt (2005)
Nbre d'adultes	Nbre d'enfants					
1	0	12 386 \$	21 374 \$ (58%)	17 712 \$ (70%)	16 236 \$ (76%)	14 604 \$ (85%)
1	1	22 196 \$	26 610 \$ (83%)	21 557 \$ (103%)	22 768 \$ (97%)	20 446 \$ (108%)
1	2	27 467 \$	32 713 \$ (84%)	26 843 \$ (102%)	27 647 \$ (99%)	24 827 \$ (110%)
2	0	18 682 \$	26 610 \$ (70%)	21 557 \$ (87%)	22 768 \$ (82%)	20 466 \$ (91%)
2	1	24 369 \$	32 713 \$ (75%)	26 843 \$ (91%)	27 647 \$ (88%)	24 827 \$ (98%)
2	2	29 938 \$	39 718 \$ (75%)	33 490 \$ (90%)	32 526 \$ (92%)	29 208 \$ (102%)

NOTES: Le chiffre du revenu total inclut les prestations d'OT ou du POSPH ainsi que, le cas échéant, des prestations pour enfants (PFCE, SPNE, POE, PUGE), des remboursements de TPS et crédits pour les impôts fonciers et la taxe de vente.

Les pourcentages notés entre parenthèses indiquent le pourcentage de chaque mesure anti-pauvreté dans le revenu total.